

Compte-rendu comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires du 15 novembre 2016

Présents : cf liste jointe

- 1) Présentation par Mme Conry du bilan de ce début d'année scolaire 2016-2017 (cf diaporama joint)
- 2) Evaluations croisées (intervenants, enseignants, parents d'élèves,...)

Les parents d'élèves présentent le rendu du questionnaire (cf diaporama joint). Ce dernier a été envoyé aux parents des enfants actuellement présents dans les écoles mais aussi ceux partis au collège.

Il a été envoyé fin septembre 2016.

L'avis des parents d'élèves est de rester sur le système actuel avec une demi-journée libérée le jeudi après-midi.

M. Viossat indique que cette année on constate une augmentation du nombre d'enfants dans les activités des associations.

Il est proposé par Mme Bourquard que les représentants de parents d'élèves puissent venir voir comment se passe un jeudi après-midi s'ils le souhaitent.

Mme Duchosal précise qu'il faut bien indiquer aux parents que lorsqu'un intervenant est absent, le remplacement est effectué par un animateur ville. La séance ne peut donc être maintenue sur l'activité initialement prévue.

Des parents d'élèves et des enseignants font remonter des problèmes de discipline.

Il est proposé par le comité de pilotage d'envoyer la charte aux parents par courriel.

Mme Bourquard propose d'obliger les intervenants à redonner les règles de vie à la première séance et de présenter les objectifs des parcours éducatifs. Un document de synthèse sera travaillé par le service périscolaire et le service vie associative pour la rentrée 2017.

Il a été demandé par des parents d'élèves quel était le lien avec les projets du village, comme énoncé dans le projet éducatif de territoire. Les élus répondent que la commune fait du lien avec ses projets sur le temps scolaire (urbanisme, plan local énergie climat, jardinage)

Les temps scolaires font partie du PEDT également.

Certains enseignants font ressortir la limite des TAP à savoir que les enfants vont retrouver les mêmes activités sur toute leur scolarité.

La réponse des services est que les enfants ne font pas la même chose car suivant les âges les activités sont différentes.

Mme Leyssieux souligne que les bouquets sont recréés chaque année.

M. le Maire rappelle que le but n'est pas l'apprentissage mais la découverte de nouvelles activités.

M. Prunier demande si la reconduction à titre expérimental peut être remise en cause au bout d'un an.

M. Ducousset indique que c'est un engagement sur 3 ans

Mme Conry demande à M. Ducousset si le système dérogatoire et expérimental va être reconduit.

M. Ducousset répond que les textes ont été réécrits, les nouveaux décrets ne parlent plus d'expérimentation mais on est dans le même esprit.

Si la commune s'inscrit dans cette organisation, le principe est bien le maintien sur 3 ans sauf si des choses se modifient dans notre organisation. Une décision devra être donnée à l'Etat pour le 15 décembre.

S'il y a modification de l'organisation, il faudra consulter les différents conseils d'école.

Si on reste que l'organisation actuelle, il n'y a pas besoin de consultation des conseils d'école.

Des enseignants soulignent les difficultés actuelles sur 5 journées d'école.

M. Ducousset précise que l'on est sur 8 demi-journées.

Il souligne que les APC sont passées de 60h à 36h ; c'était d'abord une revendication syndicale. Ainsi l'aide aux élèves en difficultés est moins importante.

Le constat des enseignants de l'élémentaire est : plus de fatigue pour les élèves due au temps scolaire mais aussi au reste du temps (périscolaire, parcours éducatifs)

M. Dupré fait part du bilan « Mégard ».

M. Ducousset précise que le bilan « Mégard » ne concerne pas SMU car c'est sur une organisation à 9 demi-journées.

Il précise que pour les écoles ayant juste 1h45 de temps scolaire l'après-midi, il est recommandé de ne pas faire de récréation. Le temps de pause est défini par l'enseignant mais ne peut pas durer un quart d'heure.

M. le Maire indique que la comparaison sur la fatigue est impossible car on n'a pas un état 0 avant réforme.

Il souligne que la réforme aura eu l'effet de sensibiliser les parents sur le rythme biologique des enfants.

Avis global de l'école des PM : la mise en place de la réforme sur St Martin d'Uriage est bénéfique pour les apprentissages.

L'école élémentaire des Petites Maisons est donc pour le maintien de l'organisation actuelle.

L'école maternelle des Petites Maisons est également favorable à conserver l'organisation actuelle.

Mme Conry donne lecture de l'avis des enseignants de l'école de Pinet qui souhaitent unanimement conserver l'organisation actuelle.

En synthèse M. le Maire précise qu'il va pouvoir indiquer à Mme la DASEN la réponse favorable pour la reconduction du dispositif actuel pour 3 ans.

M. le Maire rajoute qu'ajouter ¾ d'heure de TAP tous les soirs en activités n'est pas très intéressant pour l'enfant, de plus il y aurait des difficultés à trouver des intervenants sur ¾ d'heure - 1h.

L'organisation actuelle est sans doute bien adaptée à la commune et sa situation géographique.

Mme Conry propose d'étudier la possibilité de favoriser la mixité dans les bouquets l'année prochaine.

Mme Bourquard souligne que si c'est le choix opéré dans l'algorithme, le choix 1 ne pourra être le critère prédominant.

L'avis général des intervenants est également qu'ils sont satisfaits de l'organisation actuelle et préfèrent venir pour 2h15 que pour $\frac{3}{4}$ d'heure ou 1 heure.

De plus ils se sentent impliqués dans le processus.

M. Prunier indique que l'organisation sur SMU des TAP et du périscolaire est bien mise en place mais que sur une évaluation générale au plan national, il y a quand même des questions de fond sur lesquelles il n'est pas possible d'être totalement satisfait.

M. Viossat rajoute qu'au niveau des associations, les TAP ne les pénalisent pas car ils ont plus d'enfants adhérents cette année.

3) Questions diverses : néant

Prochain copil : 1^{er} trimestre 2017